

Article 2 :

Madame DUTRUGE Joëlle sera chargée de :

- mettre en place l'organisation du recensement ;
- mettre en place la logistique ;
- organiser la campagne locale de communication ;
- assurer la formation de l'équipe communale ;
- assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Elle sera l'interlocuteur privilégié de l'INSEE pendant la campagne de recensement.

Article 3 :

Mme DUTRUGE Joëlle s'engage à ne transmettre à quiconque les informations qui seront mises à sa disposition ou qui viendront à sa connaissance dans le cadre de ses activités relatives au recensement général de la population de 2023 ni à en faire état, même après sa cessation de fonctions.

Article 4 :

Mme DUTRUGE Joëlle déclare avoir pris connaissance de ce que toute infraction à l'engagement mentionné ci-dessus l'expose à des poursuites d'ordre pénal et à des poursuites en responsabilité civile, avec toutes les conséquences pécuniaires que cela comporte au titre des dommages causés.

Article 5 :

Mme DUTRUGE Joëlle sera rémunérée selon les modalités définies par le conseil municipal dans la délibération du 14 novembre 2022 n° 20221114-03 selon le statut du coordonnateur du recensement.

Article 6 :

La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État et notifié aux agents.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Principal du SGC de Meaux,
- Mme DUTRUGE Joëlle

Fait à Villeneuve Sous Dammartin,
Le 21 novembre 2022
Le Maire,
Isabelle GAUTIER



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 23/11/2022

ID : 077-217705110-20221121-AP20221125-AI



L'AUTORITE TERRITORIALE :

*** Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,**

*** Informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-29 DU 11 JANVIER 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.**

Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyen, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

* Notifié à l'intéressé(e) le 22/11/2022.....